

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
06/12/2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Michel LEICK

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann MAUCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-76- Appel à projet DETR/DSIL 2024 - Demande de subventions
« Travaux de rénovation et de requalification des courts de tennis de la Zone de
Loisirs de la Saussaie »**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Les montants des enveloppes DETR et DSIL (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) votés chaque année en loi de finances sont constants depuis 2018 et il en est de même pour 2024.

Afin de nous permettre de savoir, avant le vote de notre budget, si les projets que nous souhaitons porter bénéficieront d'un concours financier de l'Etat par l'attribution d'une subvention DETR ou DSIL, et le montant de celle-ci, une large partie des subventions sera répartie avant la mi-mars.

C'est pourquoi la date limite de dépôt des dossiers, fixée par l'appel à projet cité, est le 30 novembre 2023 au plus tard.

Un dossier pour les « Travaux de rénovation et de requalification des courts de tennis de la Zone de Loisirs de la Saussaie » a été prérempli.

En effet, les infrastructures, notamment les courts et le club house rencontrent des problèmes assez graves (risque électrique et colomage au club house, fuite d'eau importante entre les bâches, usure des membranes PVC de couverture, dégradation des bâches, problèmes de sol) qui nécessitent de lourds travaux pour un montant estimé de 1.089.500,00 € HT.

Ces infrastructures sont mises à la disposition par la commune à l'association du Tennis Club de la Saussaie qui compte près de 330 membres et qui est un acteur majeur du tennis en Moselle et en Lorraine, participant largement au rayonnement du territoire.

Les travaux envisagés ont pour objectifs de préserver ce rayonnement, d'assurer la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'Association, de maintenir des activités sur la zone de loisirs et, enfin, de respecter la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le programme d'investissement 2024 est ambitieux et ce dossier sera inscrit en priorité 2.

Il est proposé de demander une dotation de 50 % du montant HT du coût du projet (30 % au titre de la DETR, soit 326.650,00 € et 20% au titre de la DSIL, soit 217.900,00 €).

Au vu de l'avancée actuelle de ce dossier une demande de subventionnement complémentaire sera éventuellement faite à la Région et des contacts ont été pris avec la Fédération du Tennis (pas de retour pour le moment).

La commune en avertira immédiatement la Préfecture.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de subventions – priorité 2 - au titre de l'appel à projet DETR/DSIL 2024.

S'ENGAGE à ne pas commencer les opérations pour lesquelles des subventions sont sollicitées avant que le dossier ne soit réceptionné par les services de l'ETAT et que les crédits soient inscrits, pour tout ou partie, au budget primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 12/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20231212-2023-76-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.